



COMMISSION DÉPARTEMENTAL DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion téléphonique du 25 octobre 2021

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS te aux ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du District de Charente Maritime, dans les conditions de délais (7 jours à partir de la parution du procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 103 des règlements généraux de la LFNA.

Les droits d'examens en appel (80 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres présents : MM. BALAGEAS Bernard, BOISSINOT Paul, CASACARINO Georges, COPERTINO Nicolas MARCHAL Sylvain, MOQUAY Jacques.

Une omission a été constatée dans le PV n°5 du 16 juillet 2021. Le club de CERCOUX/LA CLOTAISE (590193) a droit à un muté supplémentaire pour la saison 2021/2022.

Le Président

Jean-François DECHAUX

Le Secrétaire

Sylvain MARCHAL